



UNION INTERPARLEMENTAIRE
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

**Débat thématique de l'Assemblée générale
sur les changements climatiques**

Déclaration de l'Observatrice permanente
Madame l'Ambassadrice Anda Filip

Organisation des Nations Unies
New York, 12 février 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants,

L'Union interparlementaire, organisation mondiale des parlements, s'est saisie de la question de l'environnement à plusieurs reprises durant ses dernières assemblées. Elle a examiné récemment les questions suivantes : changements climatiques, sécurité énergétique, dégradation de l'environnement, catastrophes naturelles, et protection de la biodiversité. Ses Membres ont négocié et adopté des résolutions qui ont souvent permis de susciter une action parlementaire sur ces questions.

Le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met un terme définitif à l'idée persistante qui voudrait que le réchauffement climatique soit un phénomène naturel. La conviction désormais très largement partagée que l'homme est en fait le responsable de la dégradation de l'environnement marque une nouvelle étape dans la prise de conscience, au plan mondial, qu'il faut agir d'urgence. Et les parlementaires n'ignorent pas que les instances législatives ont un rôle de premier plan à jouer en la matière.

Dans le message qu'il a adressé aux Membres de l'UIP, à l'occasion de la 116^{ème} Assemblée de l'UIP tenue à Bali en avril dernier, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, a déclaré que face aux changements climatiques, le coût de l'inaction était très supérieur à celui de l'action. Il a estimé que les parlements avaient un rôle à jouer en veillant à ce que les ressources nécessaires soient disponibles, ajoutant que leur rôle législatif était particulièrement important car ils avaient le pouvoir considérable d'élaborer les lois, lignes directrices, cadres juridiques et incitations propres à amener les entreprises, industries et autres parties prenantes à contribuer à une réduction radicale et ô combien nécessaire des émissions de gaz à effet de serre.

L'Assemblée de l'UIP à Bali s'est achevée sur l'adoption d'une déclaration de son Président sur les changements climatiques. Les parlements y sont invités à renforcer les politiques et les lois sur les changements climatiques, en vue d'atteindre les objectifs ultimes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. A cette occasion, les parlementaires, se sont engagés à soulever la question des changements climatiques au sein de leurs parlements respectifs et à discuter avec les ministres concernés de la façon dont ces derniers avaient préparé la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui devait se tenir à Bali en décembre.

Cette déclaration engage en outre les parlements à faire mieux comprendre à leurs électeurs la menace que constituent les changements climatiques et l'action nécessaire pour éviter des interférences humaines dangereuses dans le régime des climats.

Les parlements ont pris diverses mesures pour faire suite à la Déclaration parlementaire de Bali, qui méritent d'être citées. Ainsi, le Parlement chilien a commencé à réfléchir à la manière de rendre le budget national plus écologique. Au Parlement allemand, la Commission de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité

nucléaire a récemment débattu de plusieurs motions de groupes parlementaires sur la protection climatique. Les locaux du Bundestag sont d'ailleurs un exemple en matière de protection du climat et d'efficacité énergétique. En Israël, la Commission parlementaire des affaires intérieures et de l'environnement prépare actuellement les deuxième et troisième lectures d'un projet de loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Au Japon, la Diète a adopté récemment une loi pour que les marchés publics tiennent compte du facteur environnemental, c'est-à-dire de leur impact environnemental et pas uniquement du facteur prix. Au Royaume-Uni, dernièrement, la Commission mixte du Parlement chargée du projet de loi sur les changements climatiques, qui vise à réduire les émissions nettes de dioxyde de carbone du Royaume-Uni de 60 % par rapport à 1990, année de référence, à l'horizon 2050, s'est inquiétée de la force exécutoire des objectifs chiffrés et des budgets et a proposé la mise en place d'un système de jalons annuels ainsi que d'un dispositif de contrôle afin de créer un cadre juridique solide. Au Bélarus, le Parlement débat actuellement de deux projets de loi destinés à atténuer le réchauffement climatique, l'un qui tend à modifier la loi de protection de l'environnement relative à la réparation des dégâts environnementaux et l'autre qui concerne un projet de code sur les ressources terrestres. Et ce ne sont là que quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

Monsieur le Président,

Les parlements ne parviendront pas à eux seuls à sauver l'humanité de la disparition à laquelle la condamnent les gaz à effet de serre. Il faut pour ce faire des partenariats entre gouvernement, société civile et secteur privé, qui permettent de faire passer les intérêts de tous avant les préoccupations particulières. Par contre, comme l'a laissé entendre le Secrétaire général de l'ONU, les parlements peuvent jeter les bases juridiques nécessaires pour permettre à ces partenariats de fonctionner réellement. Ils peuvent en outre jouer un rôle utile en expliquant au public pourquoi il est dans son intérêt supérieur que des mesures radicales soient prises.

Pour le faire aussi efficacement que possible, les parlementaires s'investissent de plus en plus dans le débat international et redoublent d'efforts pour se tenir au courant des grands enjeux ainsi que des propositions qui sont avancées pour y répondre, à l'ONU et ailleurs. C'est là un exercice facilité par l'UIP, conformément aux objectifs qu'elle s'est fixés. A l'occasion de l'Assemblée tenue à Bali, les Membres de l'UIP ont en effet défini trois domaines d'action prioritaires pour l'avenir, qui seront les piliers d'une nouvelle campagne parlementaire mondiale sur les changements climatiques.

Le premier a trait au leadership. Sur ce point, les parlements peuvent contribuer à un engagement national plus ferme en faveur de la coopération mondiale sur l'observation du climat et la recherche ; ils peuvent amener les parties prenantes à l'échelon national, la société civile et l'industrie locale, à examiner des plans d'action nationaux. Ils peuvent lancer des études qui permettront d'évaluer les besoins d'adaptation et en tenir compte dans la planification socio-économique et dans les programmes de développement ; s'assurer que les pouvoirs publics publient régulièrement des rapports comptables « verts » ; et faire en sorte que le Parlement soit un lieu de débat sur les nouveaux mécanismes financiers et les nouvelles technologies.

Le deuxième pilier a pour nom savoir et diffusion des connaissances. A ce titre, les parlements peuvent s'efforcer de faire mieux comprendre la menace que constitue le réchauffement climatique et les mesures à prendre pour éviter une dangereuse interférence humaine dans le système climatique ; faire appel aux experts nationaux, sur la base du rapport le plus récent du GIEC pour faire mieux comprendre, à tous les échelons de la société, la question du réchauffement climatique ainsi que l'effort d'atténuation de ce processus que la société est en mesure de fournir; et suivre de près les informations locales afin d'éviter la désinformation sur les changements climatiques et, le cas échéant, prendre position publiquement.

Enfin, le troisième pilier concerne le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Sur ce plan, les parlements ont le pouvoir, au niveau national, de susciter une plus grande adhésion au transfert vers les pays en développement de technologies anti-effet de serre, et de faciliter le renforcement des capacités pour permettre à ces pays de s'adapter aux variations climatiques naturelles et aux changements climatiques induits par l'homme.

Au plan international, la campagne de l'UIP consistera à répertorier les bonnes pratiques, en mettant en avant les cas dans lesquels le législateur a joué un rôle décisif dans l'élaboration de programmes et de projets ayant fait leurs preuves. Les parlementaires se réuniront régulièrement pour dialoguer avec les scientifiques afin de déterminer ensemble ce qui est utile et réalisable dans les sociétés, en particulier dans les sociétés les plus pauvres. Enfin, les parlementaires relayeront ces informations dans la sphère internationale, afin que les organisations internationales soient mieux informées des mesures à prendre et de ce qu'il faut faire pour qu'elles soient avantageuses pour tous.

Je vous remercie de votre attention.